


Animateur enfance - jeunesse (h/f)

Offre n° O074220500631282

Publiée le 16/05/2022

Synthèse de l'offre

Employeur	<u>MAIRIE D' ARGONAY</u> 1 PLACE ARTHUR LAVY 74370 ARGONAY
Département de travail	Haute-Savoie
Poste à pourvoir le	01/09/2022
Date limite de candidature	15/06/2022
Type d'emploi	Emploi temporaire
Durée de la mission	12 mois
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique) 

Détails de l'offre

Famille de métier	Education, animation et jeunesse > Techniques d'animation	Grade(s) recherché(s)	Adjoint d'animation
Métier(s)	Animateur ou animatrice enfance-jeunesse		

Descriptif de l'emploi

Accueillir un groupe d'enfants de 3 à 12 ans, sur le temps scolaire (midi et soir) et sur le temps extrascolaire pendant les vacances, du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Concevoir, proposer et mettre en oeuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service.

Horaires de travail :

Sur le temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h40 à 13h40 et de 16h30 à 18h15.

Sur le temps extrascolaire : tous les jours, horaires compris entre 08h00 et 18h00 (à définir par le responsable de service).

Missions

- Faire vivre et respecter le projet pédagogique,
- Animer et encadrer des enfants de 3 à 12 ans,
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants,
- Proposer des activités variées, ludiques et pédagogiques,
- Permettre l'épanouissement de l'enfant dans un climat de confiance,
- Encourager la vie en collectivité et l'apprentissage de l'autonomie.

Profils recherchés

- BAFA ou BPJEPS exigé
- Faire preuve de dynamisme et de motivation
- Etre sérieux et responsable

Temps de travail Non complet, 24h15 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité

04 50 27 16 82

Informations complémentaires

Renseignements complémentaires auprès de Madame Delphine BARRACHIN, Responsable de l'accueil périscolaire (04.50.27.59.25) et Madame Bochra DIDOUCHE, Responsable de l'accueil extrascolaire (04.50.09.76.55).

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.